

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL DE



SÂLES

ROMANENS

RUEYRES-TREYFAYES

& MAULES

Les quatre font

La Une



SOMMAIRE

Place de pique-nique des Gurles à Maules	la Une
Sommaire	p. 2
Informations du Conseil communal	p. 3
Assemblée communale du 22 septembre 2020	p. 4
Résumé de l'assemblée communale du 10 décembre 2019	p. 4
Comptes communaux 2019	p. 5 - 6
Nouvelle Association régionale Option Gruyère et statuts	p. 7
Modification des statuts de l'Association Régionale de la Gruyère	p. 8
Informations communales	p. 9 - 10
Agenda des manifestations locales	p. 11
Page ouverte à ... Santé : défibrillateur	p. 12

ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de la Rosaire 31
1625 Sâles

☎ 026 917 83 50
Fax 026 917 84 77
commune@sales.ch
www.sales.ch

Du lundi au vendredi
08h00 - 11h30
13h00 - 16h00
Fermée le mercredi après-midi

NUMÉROS UTILES

Coupures d'eau
Service de piquet 24h/24
☎ 079 436 72 02

Hydrantes et fuites d'eau
Monsieur Yves Zbinden
☎ 079 752 93 82

DEFIBRILLATEUR EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence, un défibrillateur est disponible au Foyer St-Joseph et à la salle polyvalente La Lisière

Corps sapeurs-pompiers
intercommunal



La Sionge

Officier de piquet du
CSPI La Sionge :

☎ 079 911 16 27

INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Sous la forme de brèves, dont certaines sont développées dans les pages suivantes du bulletin communal, le Conseil communal vous informe de ce qu'il se passe dans la commune :

Place des Gurles à Maules

Comme vous pouvez le voir sur la photo de couverture, la place de pique-nique des Gurles a été entièrement réaménagée avec des nouvelles tables et des bancs, ainsi qu'un creux du feu avec sa potence. Nous espérons que cet aménagement vous sera profitable.

Finances communales

Une analyse détaillée des comptes 2019 vous est présentée aux pages 5 à 6 par notre vice-syndic et responsable des finances, Nicolas Hassler. Les comptes communaux et du foyer sont disponibles sur le site internet de la commune www.sales.ch et à l'administration communale.

Crise sanitaire de ce printemps

L'assemblée communale dite de printemps n'a pas pu être convoquée et a donc dû être reportée à ce mois de septembre. Cet événement généré par la crise sanitaire n'est, de loin, pas le seul et d'autres pourraient se faire sentir encore pendant des mois, voire des années.

Les effets à court terme sont encore difficiles à évaluer (baisse de recettes fiscales, augmentations de charges liées cantonales et intercommunales, etc...). Nous pourrions mieux vous renseigner en cette fin d'année.

Durant cette période de semi-confinement, les services communaux ont été assurés en tout temps, tout en protégeant nos employés. L'administration communale s'est partagée entre télétravail et présentiel au bureau communal, l'édilité et la conciergerie ont pu maintenir leurs tâches habituelles. Seule la déchetterie a augmenté son activité pour assurer un service en sécurité sanitaire. Les locations de notre salle polyvalente et de la scierie ont dû être interrompues.

Nos aînés ont été particulièrement soutenus par la nouvelle commission des aînés et par les jeunes de la commune. Nous tenons ici à les remercier de leur engagement.

EMS de la Sionge

La fusion du foyer St-Joseph de Sâles et du foyer St-Vincent de Vuadens est effective depuis le 1^{er} janvier 2020. Les comptes 2019 seront les derniers à être validés par l'assemblée communale. Le nouveau conseil de direction a été constitué, ainsi que l'assemblée des délégués des 3 communes. Vous trouverez tous les détails sur le site www.emsdelasionge.ch.

Antenne 5G

Sunrise et Swisscom ont mis à l'enquête une nouvelle antenne sur la commune de Sâles. Celle-ci a provoqué 163 oppositions. Contrairement à ce que demandait le courrier identique de ces opposants, ce n'est pas la commune qui délivre le permis de construire lors d'une procédure ordinaire. Le dossier complet a donc été transmis à l'Etat pour les préavis des services et la décision finale de la préfecture.

Centre sportif de la Gruyère

En plus des 5 objets fédéraux, nous voterons ce 27 septembre sur l'investissement de la Gruyère pour un centre sportif. Outre les arguments repris à la page 9, nous vous invitons à parcourir le site internet www.centresportifdelagruyere.ch. Nous nous permettrons d'en parler lors de l'assemblée communale.

Assemblée communale

Le conseil communal vous invite à l'assemblée communale du 22 septembre 2020, dont l'ordre du jour est présenté en page 4. Il s'agira essentiellement de parler des comptes 2019, de la modification des statuts de l'ARG et de l'approbation des statuts de la nouvelle association régionale Option Gruyère. Nous tenons à vous rendre attentif que l'assemblée communale se tiendra à La Lisière et non au Restaurant de la Couronne. Nous nous réjouissons de vous y rencontrer.

Au nom du Conseil communal
Jean-Marc Piguet, Syndic

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 22 SEPTEMBRE 2020

Les citoyennes et citoyens de la commune de Sâles sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui se tiendra le

**Mardi 22 septembre 2020 à 20h00
à la salle polyvalente La Lisière à Sâles**

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2019
(Le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée ; il est à disposition à l'administration communale ou sur le site internet)
2. Comptes 2019 du Foyer St-Joseph
 - a) présentation
 - b) rapport de la commission financière
 - c) approbation
3. Comptes communaux 2019
 - a) comptes de fonctionnement
 - b) comptes d'investissement
 - c) rapport de la commission financière
 - d) approbation
4. Modification des statuts de l'Association Régionale de la Gruyère ARG - présentation et approbation
5. Option Gruyère, Association intercommunale pour la culture, l'enfance et la jeunesse en Gruyère - présentation de l'association et approbation de ses statuts
6. Divers

Tous les documents relatifs aux objets portés à l'ordre du jour de l'assemblée communale sont à disposition au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, et sur le site internet.

Le Conseil communal de Sâles



RÉSUMÉ DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 10 DÉCEMBRE 2019

68 citoyennes et citoyens étaient présents lors de l'assemblée communale du 10 décembre 2019.

Budget communal 2020

Le budget de fonctionnement 2020 a été approuvé. Il prévoit un déficit estimé à CHF 63'853.-.

Le budget d'investissement a également été approuvé. Il se solde avec un excédent de charges de CHF 749'540.-, dont CHF 259'540.- de reports d'investissements et CHF 490'000.- de nouveaux investissements acceptés par l'assemblée communale : la réfection des places de parc du Restaurant de la Couronne à Sâles et les travaux de drainage du bâtiment côté places de parc pour un coût évalué à CHF 240'000.-, ainsi que la réfection de l'Impasse de la Buchille - Chemin du Clos-Pittet et l'étude pour la réfection de la Route de Romanens.

Les statuts de l'EMS de la Sionge ont été approuvés par 63 voix contre 1 opposition et 4 abstentions. **Les règlements communaux sur le droit de cité communal** et **sur la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires** ont été approuvés à l'unanimité.

Réception des citoyens nés en 2001

18 jeunes citoyens de la commune sont nés en 2001. Onze étaient présents et trois excusés.

COMPTES COMMUNAUX 2019

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Alors que le budget 2019 de fonctionnement prévoyait un déficit de CHF 127'188.25, les comptes 2019 bouclent sur un déficit de CHF 51'236.21.

En passant en revue les différentes positions, les écarts par rapport au budget s'expliquent de la manière suivante :

	Positions	Comptes 2019 : résultats nets (- ex. charges) (+ ex. produits)	Différences par rapport au budget <i>Raisons principales</i>
00	Administration	- CHF 431'219.74	Charges supérieures de CHF 11'155.74. <i>Frais informatiques supplémentaires suite au nouvel hébergement et fournisseur CHF 7'240.75 Moins de refacturation pour le secrétariat des écoles</i>
01	Ordre public	- CHF 78'974.80	Charges supérieures CHF 18'343.10 <i>Intervention incendie – Pra Mori – à la charge de la commune CHF 14'612.00 Frais supplémentaires service des curatelles CHF 5'088.15</i>
02	Enseignement et formation	- CHF 1'792'058.95	Charges inférieures CHF 20'517.55 <i>Cycle scolaire obligatoire – économies CHF 18'959.55 Ecoles spécialisées – moins de charges liées CHF 15'150.45 Formation professionnelle – moins d'apprentis CHF 8'880.25 Administration scolaire – plus de charges CHF 22'228.80 (matériel informatique pour écoles & entretien des bâtiments)</i>
03	Culte, culture et loisirs	- CHF 294'280.20	Charges supérieures CHF 1'536.30 <i>Conforme au budget</i>
04	Santé	- CHF 500'485.30	Charges inférieures CHF 11'877.15 <i>Charges liées en diminution par rapport au budget</i>
05	Affaires sociales	- CHF 640'519.07	Charges inférieures CHF 46'303.03 <i>Frais pour la structure petite enfance supérieurs de CHF 6'184.70 Charges liées en augmentation pour l'invalidité CHF 19'749.80 Participation au déficit du Foyer St-Joseph inférieure de CHF 72'000.00</i>
06	Transports et communications	- CHF 451'631.63	Charges supérieures CHF 10'335.63 <i>Charges liées pour trafic régional en augmentation de CHF 9'818.00</i>
07	Protection et aménagement de l'environnement	- CHF 125'523.34	Charges inférieures CHF 14'331.66 <i>Moins de frais engagés pour la correction des eaux et endiguement CHF 12'590.70</i>
08	Economie	+ CHF 23'172.31	Produits inférieurs CHF 4'942.69 <i>Produits sur la scierie en diminution de CHF 4'764.65</i>
09	Finances et impôts	+ CHF 4'240'284.51	Produits supérieurs CHF 26'163.51 <i>Impôts supérieurs CHF 52'237.30 Frais sur bâtiments supérieurs de CHF 20'032.94 Augmentation de la provision pour pertes sur débiteurs CHF 8'000.00</i>
	Résultat de l'exercice	- CHF 51'236.21	CHF 75'952.04 (différence par rapport au budget)

Globalement les comptes 2019 bouclent sur un résultat conforme à ce qui avait été prévu au budget.

Bref rappel de la situation des années précédentes (avant provisions et attribution à la réserve).

Comptes 2016	bénéfice	CHF	116'195.87
Comptes 2017	bénéfice	CHF	430'485.22
Comptes 2018	bénéfice	CHF	523'625.11
Comptes 2019	perte	CHF	51'236.21
Budget 2020	perte	CHF	63'852.87

COMPTES COMMUNAUX 2019

Au niveau des produits, la justification de la différence par rapport au budget s'explique de la manière suivante :

Impôts sur le revenu (personnes physiques)	CHF	66'446.75 (de plus que prévu)
Impôts sur la fortune (personnes physiques)	CHF	75'448.75 (de plus que prévu)
Prestations en capital (personnes physiques)	CHF	20'575.20 (de moins que prévu)
Impôts sur le bénéfice (personnes morales)	CHF	92'035.05 (de moins que prévu)
Pertes sur débiteurs	CHF	14'736.40 (augmentation)

COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Alors que le budget de fonctionnement enregistre les dépenses et les produits relatifs à un seul exercice, les comptes d'investissements enregistrent des dépenses pouvant s'étaler sur plusieurs exercices. Les investissements étant faits sur plusieurs exercices comptables, vous trouverez ci-dessous la liste des montants investis en 2019.

	Positions	Budget		Montants investis par années
290.502.00	Aménagement place de jeux	CHF 70'000.00 Voté le 17.04.2018	Montant investi en 2018 Montant reçu en 2018 Montant investi en 2019 Investissement terminé	CHF 0.00 ./. CHF 1'000.00 <u>CHF 76'334.00</u> Dépassement : <u>CHF 6'334.00</u>
290.503.10	Assainissement chauffages	CHF 125'000.00 Voté le 10.12.2013	Montant investi en 2015 Montant investi en 2018 Montant investi en 2019 Montant investi à ce jour Investissement pas terminé	CHF 16'883.95 CHF 10'408.50 CHF 3'459.85 <u>CHF 30'752.30</u>
620.501.00	Plan quinquennal des routes	CHF 16'000.00 Voté le 11.12.2012 CHF 973'420.00 (montant à la charge de la commune) Voté le 29.04.2014 CHF 300'000.00 (complément-Rte Romanens) Voté le 14.05.2019 Total : CHF 1'289'420.00	Montant investi en 2013 Montant investi en 2014 Montant investi en 2015 Montant investi en 2016 Montant investi en 2017 Montant investi en 2018 Montant investi en 2019 Total de l'investissement à ce jour ./. Subventions à ce jour ./. Participations de privés Montant investi à ce jour Investissement pas terminé	CHF 15'000.00 CHF 430'585.20 CHF 605'827.70 CHF 402'314.45 CHF 127'000.00 CHF 514'441.55 CHF 488'253.95 CHF 2'583'422.85 ./. CHF 979'329.00 ./. CHF 262'508.05 <u>CHF 1'341'585.80</u>
620.501.02	Aménagement trottoirs à Romanens	CHF 400'000.00 Voté le 02.05.2017	Montant investi en 2017 Montant investi en 2018 Montant investi en 2019 Montant investi à ce jour Investissement pas terminé	CHF 8'704.80 CHF 284'144.65 CHF 64'806.40 <u>CHF 357'655.85</u>
840.503.10	Assainissement La Scierie de Maules	CHF 166'000.00 Voté le 11.12.2018	Montant investi en 2019 Montant investi à ce jour Investissement pas terminé	CHF 4'465.00 <u>CHF 4'465.00</u>

L'investissement « Aménagement place de jeux » est terminé. Ce poste enregistre un dépassement de CHF 6'334.00 par rapport au budget. En effet, lors de l'étude de réalisation de cet objet, la « tyrolienne » était conforme aux normes de sécurité. Entre le moment du vote et celui de la réalisation, des normes plus strictes ont rendu obligatoire des travaux supplémentaires de sécurité sur cet objet. Les autres investissements ne sont pas terminés. Selon les connaissances à ce jour, le montant voté pour l'assainissement des chauffages ne sera pas suffisant et un complément devra être présenté en assemblée communale.

Une information encore plus détaillée vous sera fournie lors de l'assemblée communale. Les comptes de fonctionnement, d'investissement et le bilan figurent sur le site internet www.sales.ch et sont à disposition au guichet communal durant les heures d'ouverture.

Nicolas Hassler, vice-Syndic

Option Gruyère (OG) confie à la culture, à l'enfance et à la jeunesse un rôle moteur dans les processus d'intégration et d'échanges.

La jeune génération est la dépositaire du monde de demain ; l'impliquer dans les réflexions de société par une association intercommunale est nécessaire.

Option Gruyère est un outil pour la planification régionale et la création de réseaux.

L'ACCUEIL EXTRA-FAMILIAL DE JOUR (CRÈCHES)

OG est une condition indispensable pour défendre un règlement intercommunal de portée générale et lui donner un statut officiel, notamment en ce qui concerne les subventions communales.

OG est fondamentale pour assurer l'élaboration et l'harmonisation de la politique tarifaire pour les structures d'accueil extra-familial de jour conformément aux dispositions légales.

OG permet aux communes de ne pas porter seules la gestion de ce dossier, notamment pour fixer les conditions de subventionnement, offrir une grille de référence unique pour le district et assurer le libre choix des structures aux parents.

LA JEUNESSE

OG apporte un soutien aux communes. Elle développe en régions des programmes du type « FriTime », avec l'impulsion et le soutien de professionnels.

OG, partenaire des Sociétés de Jeunesse et du futur Conseil des jeunes, favorise l'engagement social, l'intégration, l'insertion professionnelle et la participation civique des enfants et des jeunes ; des acteurs capables de s'engager et de s'exprimer sur les enjeux actuels et futurs de notre société.

LA CULTURE

OG favorise la culture professionnelle en Gruyère et sa diffusion.

Elle promeut des projets d'envergure régionale en tissant des liens et en valorisant des synergies et des échanges de compétences. Elle coordonne les ressources et la maîtrise de l'offre régionale par un agenda [www.bulletedculture.ch] et une billetterie [www.labilletterie.ch].

OG implique la population en dynamisant la médiation culturelle et les actions participatives. Elle défend la culture populaire, un atout de notre société multiculturelle et intergénérationnelle.

LE PLAN DE FINANCEMENT

OG investit pour l'avenir. La contribution annuelle globale représente une augmentation de CHF 7.- par habitant la première année par rapport à l'état actuel. Elle peut être adaptée jusqu'à concurrence de CHF 20.- par habitant, moyennant des décisions par étapes.

La contribution annuelle est répartie entre les communes membres à raison de 25% au prorata de la population légale et de 75% au prorata de la population pondérée par l'indice de potentiel fiscal.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre soutien en faveur de la constitution d'Option Gruyère, en adoptant ses statuts. Ils sont à votre disposition à l'administration communale et sur le site internet de la commune www.sales.ch.

EN RESUME

La nouvelle entité régionale a pour ambition de regrouper les vingt-cinq communes du district de la Gruyère en une association destinée à la culture, l'enfance et la jeunesse et se fixe une série d'objectifs, tels que :

- définir les lignes générales des politiques régionales pour la culture et pour la jeunesse et assurer leur planification et leur organisation ;
- coordonner la communication et la diffusion des activités régionales pour la culture et pour la jeunesse avec les principaux partenaires ;
- favoriser la création de réseaux entre les partenaires concernés ;
- coordonner la mise à disposition d'infrastructures et d'équipements pour la culture et pour la jeunesse dans la région ;
- soutenir la création artistique professionnelle régionale et sa diffusion ;
- soutenir les projets et événements culturels d'importance régionale, en priorité la Saison culturelle CO2 de La Tour-de-Trême ;
- soutenir les projets et les activités favorisant l'engagement social, l'intégration, l'insertion professionnelle et la participation civique des enfants et des jeunes ;
- élaborer et harmoniser la politique tarifaire pour les structures de l'accueil extra-familial de jour.

L'association veille à la coordination des activités des associations ou collectivités publiques et peut fournir des services aux communes ou aux associations de communes.

www.optiongruyere.ch

MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LA GRUYÈRE

Le Fonds régional d'investissement de l'**Association Régionale la Gruyère ARG** a été créé en 1997 avec une alimentation prévue jusqu'en 2020 pour faire face aux projets d'intérêt régional.

Parallèlement à ce Fonds, une contribution de fonctionnement pour l'administration de l'ARG est perçue annuellement auprès des communes membres.

Tenant compte des investissements réalisés par le Fonds depuis la création de l'ARG et des nouvelles tâches dévolues à la Région et à l'administration de l'ARG, une modification de la quotité de financement des contributions d'investissement et de fonctionnement s'avère nécessaire.

Alimentation du Fonds régional d'investissement dès 2021 et frais de fonctionnement

L'ARG dispose d'un compte de fonctionnement et d'un Fonds régional d'investissement.

Selon l'article 21 des statuts en vigueur, le Fonds régional est aujourd'hui alimenté à hauteur de CHF 1'000'000.- par année.

Cette contribution est toutefois limitée jusqu'en 2020. Parallèlement à ce Fonds, l'ARG encaisse une contribution de CHF 4.50/habitant (hors pondération) pour ses frais de fonctionnement, soit un montant annuel d'environ CHF 250'000.-.

Or, ces dernières années, les coûts de fonctionnement se sont élevés à environ CHF 320'000.-/an, en raison de l'augmentation des tâches aujourd'hui dévolues à la Région. La différence a été prise en charge par le Fonds régional d'investissement dès l'exercice 2018.

Afin de pouvoir continuer à répondre aux besoins de l'Association, les organes de l'ARG ont mené des réflexions et étudié plusieurs variantes. Dans ce cadre, il a été retenu que les besoins futurs en termes de financement de travaux d'intérêt régional / infrastructures devraient être moins importants que ceux investis jusqu'à aujourd'hui.

En revanche, le budget de fonctionnement doit répondre aux nouveaux besoins de la Région, notamment en lien avec le suivi du Plan directeur régional impliquant l'engagement d'un chef de projet en aménagement du territoire.

La solution ainsi retenue consiste à ne pas augmenter le montant total (soit CHF 1'250'000.-) des contributions annuelles ordinaires d'investissement et de fonctionnement, versé chaque année par les communes, mais de le répartir différemment comme suit :

- Fonds régional d'investissement : diminution de la contribution annuelle ordinaire de CHF 1'000'000.- à CHF 750'000.- ;

- Contribution annuelle de fonctionnement : augmentation de la contribution de CHF 4.50/habitant (soit CHF 250'000.- hors pondération) à CHF 9.-/habitant (soit CHF 500'000.- hors pondération) dès le budget 2021.

Afin de disposer d'une alimentation pérenne dudit Fonds, il est prévu de limiter la contribution annuelle ordinaire au Fonds régional d'investissement sur une période de trois législatures, soit jusqu'en 2036.

Modifications statutaires

Ce nouveau montant relatif à la contribution annuelle du Fonds régional d'investissement implique la modification de l'article 21 des statuts. En plus de la modification de l'article précité, le Comité de direction, en collaboration avec le Secrétariat et le Service juridique de l'ARG, propose un « toilettage » et/ou une reformulation de plusieurs articles desdits statuts, pour des raisons de lisibilité.

L'entrée en vigueur des statuts modifiés est fixée au **1er janvier 2021** afin de respecter l'échéance à fin 2020 de l'article 21 dans sa teneur actuelle.

Conformément à l'article 113 LCo, les communes membres de l'ARG sont invitées à soumettre les modifications statutaires à l'approbation de leurs législatifs communaux puis à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Conclusion

Les modifications proposées répondent aux besoins de l'ARG et concordent avec la législation actuellement en vigueur. Elles permettront de poursuivre les travaux futurs de l'Association.

Pour ces motifs, le Conseil communal vous propose d'approuver la modification des statuts de l'ARG.

VOTATION COMMUNALE DU 27 SEPTEMBRE 2020



Chères citoyennes, chers citoyens du district de la Gruyère,

Le 27 septembre 2020 sera l'occasion unique pour soutenir le projet du Centre Sportif de la Gruyère. En votant OUI, nous pourrions édifier une piscine, une patinoire, trois salles de gymnastique et diverses infrastructures pour les associations sportives, les écoles et la population. Ce pôle de sports et de loisirs est pensé pour vous : grands et petits ! Ensemble, donnons vie à ce projet proportionné et nécessaire pour notre région !

Un centre de sports et de loisirs

Une piscine de huit lignes d'eau et des bassins complémentaires pour un plongeur et l'apprentissage de la natation ; une patinoire entourée de gradins ; trois salles de gymnastique dont une équipée d'agrès ; des vestiaires et une cafeteria. Le centre sportif et de loisirs de la Gruyère propose un programme attractif, complémentaire au site du CO de La Tour-de-Trême dans le prolongement duquel il sera construit.

Installé sur un carrefour de communications (train et H189), le centre sportif s'inscrit dans une architecture et des matériaux en harmonie avec les bâtiments scolaires voisins. L'ensemble est volontairement compact, pensé pour une exploitation efficace. Et le projet s'inscrit dans son temps, avec une véritable ambition écologique et dans un esprit de durabilité, à l'image de la complémentarité énergétique qui lie piscine et patinoire.

Attendu depuis de nombreuses années, le centre sportif et de loisirs est appelé à répondre non seulement à de vrais besoins scolaires, mais il permettra aussi aux passionnés des sports de glace de pratiquer leur hobby sans subir les perturbations actuelles, liées aux activités d'Espace Gruyère. Et, avantage pas anodin, le centre est appelé à enrichir une offre touristique complémentaire aux sports hivernaux passablement perturbés par les humeurs d'un climat changeant.

Pourquoi voter oui?

	1. Soutien démographique	Pour soutenir les écoles, les associations sportives et la population avec des infrastructures adaptées à l'évolution démographique de la Gruyère.
	2. Une pierre, trois coups	Pour répondre aux exigences cantonales, la construction d'une piscine supplémentaire en Gruyère est obligatoire. Tirons profit de cette opportunité pour réaliser un centre complet avec une économie de moyens.
	3. Logique énergétique	Pour concevoir un projet dans un souci énergétique et écologique, en associant une piscine et une patinoire sur un même site.
	4. Libération d'Espace Gruyère	Pour assurer de nouvelles disponibilités à Espace Gruyère et permettre un meilleur développement de ce centre régional.
	5. Patiner toute l'année	Pour créer une patinoire accessible toute l'année avec une utilisation optimale par les écoles et les associations sportives.
	6. Référence Suisse	Pour devenir un centre suisse de référence accueillant les camps de formation et d'entraînement grâce à l'attractivité des installations sportives.
	7. Dynamique et polyvalent	Pour dynamiser les activités sportives avec de nombreuses offres intérieures et extérieures.
	8. Une école de vie	Pour encourager la fonction sociale et intégrative du sport, véritable école de vie.
	9. Les bienfaits du sport	Pour promouvoir les bienfaits de l'activité sportive et physique et son rôle préventif sur la santé.
	10. Construction réfléchie	Pour intégrer le futur centre dans un concept d'infrastructures scolaires et sportives facilement accessibles.

Pour en savoir plus
www.centresportifdelagruyere.ch



BOURSE D'ÉTUDE ET D'APPRENTISSAGE

Nous rappelons que les apprentis/es et les étudiants/es de la commune peuvent bénéficier d'une bourse communale de CHF 200.- par année scolaire.

Pour obtenir cette bourse, la personne doit apporter à l'administration communale une attestation de formation de l'année scolaire concernée ainsi que ses coordonnées bancaires, jusqu'au 31 août de l'année scolaire écoulée : exceptionnellement jusqu'au 30 septembre 2020 pour l'année scolaire 2019-20.

La bourse est versée à partir de la première année de formation professionnelle et jusqu'à l'âge de 20 ans (20 ans durant l'année scolaire concernée).

L'ensemble des bourses seront versées en une fois par la caisse communale durant le mois de septembre, au plus tard le 30 septembre de l'année scolaire écoulée.

Le Conseil communal



Le Programme Bâtiments Fribourg

Assainir, ça paye.

Le canton de Fribourg poursuit une stratégie énergétique ambitieuse. Après la modification de la loi sur l'énergie votée par le Grand Conseil en juin 2019 et promulguée le 1er janvier 2020, le Conseil d'Etat vient d'adopter le règlement sur l'énergie (REn) afin d'apporter les précisions nécessaires à la mise en œuvre des différents articles de la loi.

Figurant déjà au palmarès des six cantons suisses conformes au Modèle de prescriptions énergétiques (MoPEC 2014), le canton de Fribourg dispose aujourd'hui d'un instrument particulièrement performant dans le domaine du bâtiment.

D'intéressants soutiens financiers et abattements fiscaux sont prévus pour encourager le remplacement des chauffages électriques. L'installation de systèmes de chauffage à mazout ou à gaz sera conditionnée à l'utilisation d'énergies renouvelables pour une part des besoins de chaleur.

Le Programme Bâtiments est l'un des principaux outils à disposition des propriétaires et des institutions afin de les soutenir lors de travaux d'assainissement et pour promouvoir de nouvelles constructions exemplaires.

Dès le 1er janvier 2020, le Programme Bâtiment a été complété par une mesure d'encouragement visant à soutenir de manière importante les propriétaires souhaitant assainir leurs installations en valorisant les énergies renouvelables.

Le Programme Bâtiments Fribourg propose de nombreuses possibilités et des aides financières importantes.

Toutes les demandes sont à effectuer en ligne, avant le début des travaux.

www.leprogrammebatiments-fr.ch

DECHETTERIE

La déchetterie est ouverte toute l'année

MARDI	18h00 - 19h00
VENDREDI	17h30 - 19h00
SAMEDI	9h00 - 11h30



AGENDA 2020 DES MANIFESTATIONS LOCALES

Dimanche 20 septembre	Rallye du FC, organisé par le FC la Sionge, salle La Lisière
Samedi 3 octobre	Spectacle Les Curistes, La Lisière, salle La Lisière
Vendredi 6 novembre	Spectacle Les Frères Taloché, La Lisière, salle La Lisière
Vendredi 13 novembre	Match aux cartes, organisé par le FC la Sionge, salle La Lisière
Samedi 28 novembre	Remise de la coupe fribourgeoise, organisée par le FSG Sâles, salle La Lisière
Du 4 au 6 décembre	Saint Nicolas, organisé par la FC la Sionge, dans les maisons
Vendredi 11 décembre	Vente de sapins de Noël dès 18h30, pour le camp de ski, La Scierie de Maules
Samedi 12 décembre	Concert de l'Avent, organisé par la société de musique de Sâles, salle La Lisière
Samedi 26 décembre	Loto, organisé par la société de musique de Sâles, au Restaurant de la Couronne

2021

Samedi 16 janvier	Spectacle Karine C se wifi de tout, La Lisière, salle La Lisière
Samedi 13 mars	Spectacle Promenade de Santé, La Lisière, salle La Lisière
Samedi 24 avril	Spectacle Une Cellule Grise pour 2, La Lisière, salle La Lisière

Retrouvez plus d'informations concernant les manifestations et les sociétés organisatrices sur le site www.sales.ch

Retrouvez plus d'informations sur les spectacles de la saison culturelle 2020-2021 sur le site www.lalisiere.ch

Selon l'évolution du contexte sanitaire et des règles de l'OFSP et de la Confédération, le nombre de places disponibles pour les manifestations peut être réduit et le port du masque peut être exigé.



Durant les vacances scolaires, la Confrérie du Guidon de Sâles a organisé une sortie VTT tous les mardis soirs, pour les jeunes de 10 à 15 ans. Un réel succès avec plus de 30 inscrits et des sorties avec une moyenne de 20 participants.

La Confrérie du Guidon aimerait féliciter tous ces jeunes pour leur motivation et, pour certains, d'énormes progrès. Un grand Bravo !

Un merci tout particulier aux moniteurs qui ont contribué au succès de chacune des sorties.

La Confrérie du Guidon, Christian Savary



PAGE OUVERTE À... SANTÉ : DÉFIBRILLATEUR

Oui, les arrêts cardiaques sont la principale cause de décès en Suisse : 10'000 arrêts cardiaques par an, soit 27 par jour. Toutes les heures, une personne meurt d'un arrêt cardiovasculaire.

La meilleure façon pour améliorer les chances de survie d'une personne victime d'un arrêt cardio-respiratoire est de se souvenir et de suivre chaque étape de la chaîne de secours :

- ⇒ arrivée rapide sur les lieux
- ⇒ mise en sécurité de la personne
- ⇒ mise en œuvre de la réanimation cardio-pulmonaire et au besoin de la défibrillation
- ⇒ prise en charge par les professionnels de santé

La pratique d'une défibrillation précoce constitue un geste déterminant dans l'amélioration des chances de survie mais préalablement au geste de délivrer un choc électrique, il convient d'évaluer les soins à prodiguer.

Un AED est un défibrillateur externe automatique. Il s'agit d'un appareil automatisé externe qui fournit une assistance détaillée aux personnes présentes aux côtés d'une victime.

Il suffit de l'allumer et de suivre les instructions.

L'AED contrôle le rythme cardiaque et, si nécessaire, libère un choc.

Les patients nécessitent un choc dans seulement 50% des réanimations.

Cependant, un massage cardiaque efficace est lui, toujours nécessaire.

Avec l'aide réelle et active au massage cardiaque, on double les chances de survie.

L'AED vous indiquera en temps réel si vos compressions thoraciques ont la profondeur et la pression appropriées. Des compressions thoraciques de haute qualité sont essentielles pour une meilleure chance de survie.

Un appareil AED est à présent à la disposition du public en cas d'urgence. Il est installé à l'entrée de la salle polyvalente La Lisière, à gauche de la porte principale.

